

I. Informations sur AE Securicash

Ce fonds d'investissement interne de la branche 23 est commercialisé par Allianz Benelux s.a. dans les produits Allianz Excellence et Allianz Excellence Plan. La Fiche Info Financière est disponible chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis à 100% dans le Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français **Allianz Securicash SRI**.

La politique d'investissement du FCP vise à offrir une performance proche de l'indice EONIA. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion financière et le FCP verrait sa valeur baisser de manière structurelle.

Classe de risque

Faible risque Risque élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé



Durée conseillée

–

Date de création

17/03/2014

Cet indicateur représente la volatilité annuelle du fonds sur une période de 5 ans. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur. Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes. Le fonds présente un niveau de risque faible dû à ses investissements composés, en majorité, d'instruments du marché monétaire de l'Union Européenne, libellés en euros, de durée de vie inférieure à 3 mois et de haute qualité.

Performance (%)¹

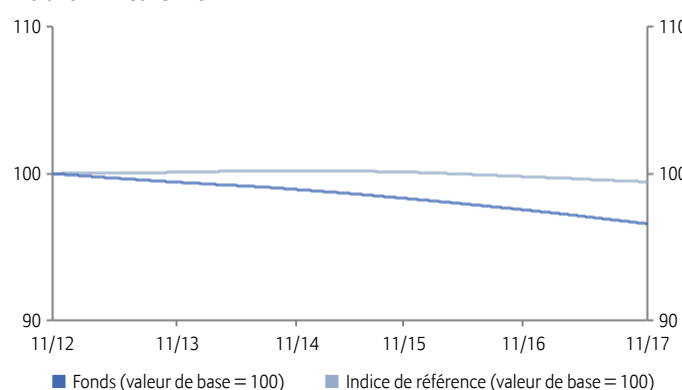
| | Depuis 1/1 | 1 mois | 3 mois | 6 mois | 1 an | 3 ans | 3 ans p.a. | 5 ans | 5 ans p.a. | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | VNI |
|---------------------|------------|--------|--------|--------|-------|-------|------------|-------|------------|------|------|------|-------|-------|---------|
| Fonds | -0,57 | -0,08 | -0,28 | -0,53 | -0,57 | -1,20 | -0,40 | – | – | – | – | – | -0,56 | -0,04 | 24,63 € |
| Indice de référence | -0,33 | -0,03 | -0,09 | -0,18 | -0,36 | -0,76 | -0,25 | – | – | – | – | – | -0,11 | -0,32 | |

II. Informations sur ALLIANZ SECURICASH SRI

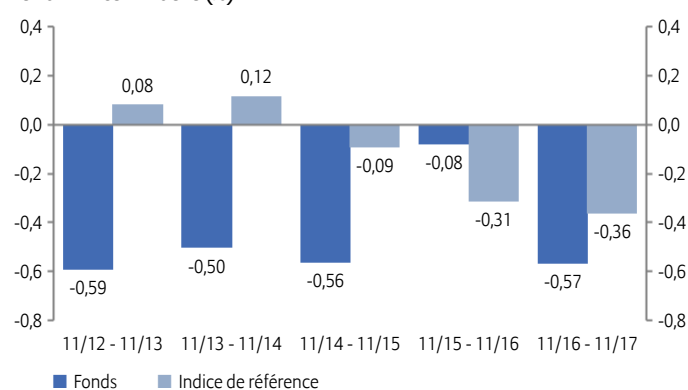
Performance (%)²

| | 5 ans | 5 ans p.a. | 2012 | 2013 | 2014 |
|---------------------|-------|------------|-------|-------|-------|
| Fonds | -3,42 | -0,69 | -0,18 | -0,58 | -0,50 |
| Indice de référence | -0,56 | -0,11 | 0,24 | 0,09 | 0,10 |

Evolution VNI sur 5 ans²



Performance annuelle (%)²

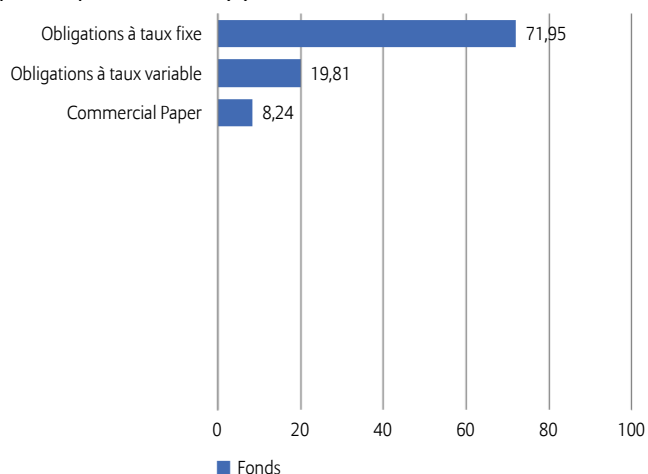


Indicateurs de risque/return

| | 3 ans | 5 ans |
|----------------------------|--------|--------|
| Active Return (%) | -0,54 | -0,58 |
| Alpha (%) | -0,04 | -0,05 |
| Bêta | 1,28 | 0,83 |
| Coefficient de corrélation | 0,89 | 0,88 |
| Ratio d'information | -20,90 | -20,58 |
| Ratio de Sharpe | -10,47 | -10,76 |
| Ratio de Treynor | 0,00 | -0,01 |
| Tracking error (%) | 0,03 | 0,03 |
| Volatilité (%) | 0,05 | 0,06 |

Structure du portefeuille

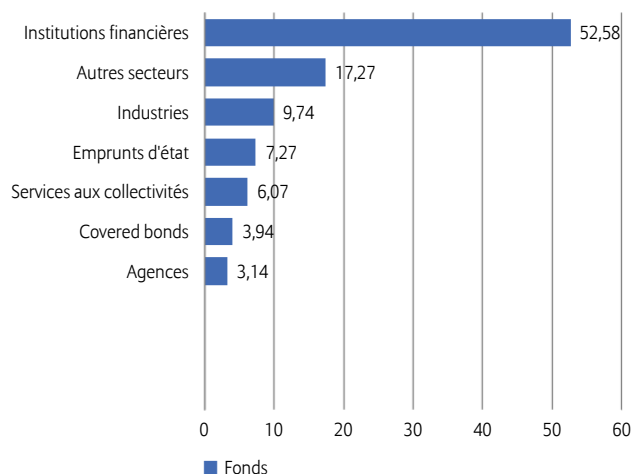
Répartition par classe d'actif (%)



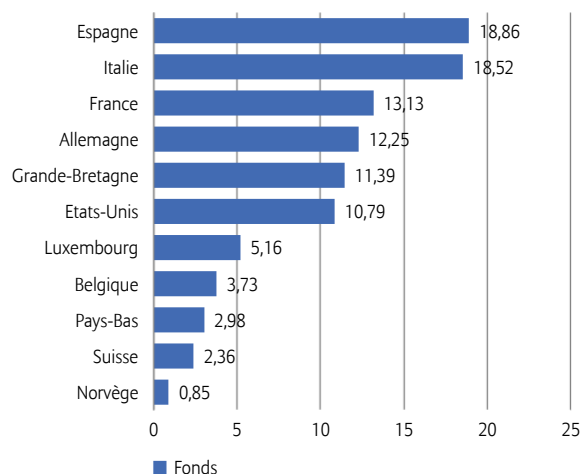
Principaux titres (en % de la VM et hors liquidités & Repo)

| | |
|-----------------------|--------------|
| KINGDOM OF SPAIN | 5,25 |
| GOLDMAN SACHS GROUP | 4,20 |
| BARCLAYS BANK PLC | 4,17 |
| PURPLE PROTECTED | 4,08 |
| THE ROYAL BK OF SCOT | 3,87 |
| COMMERZBANK AG | 3,51 |
| UNICREDIT SPA | 3,33 |
| RCI BANQUE SA | 3,31 |
| ENEL - ENTE NAZIONALE | 3,29 |
| Total | 35,01 |

Répartition sectorielle (%)



Répartition géographique (%)



Opportunités

- + Un placement court terme peu risqué qui présente historiquement une faible volatilité et un univers d'investissement de notation minimum A-2 de la Communauté européenne.
- + La sélection de titres du marché monétaire en euros repose sur la prise en compte de critères financiers et de critères d'investissements socialement responsables.
- + La stratégie de gestion a pour but de limiter l'exposition du fonds au risque de taux et au risque de crédit.

Risques

- Risque de crédit : si l'émetteur fait défaut, le coupon et/ou le nominal des actifs risque de ne pas être intégralement payé, leur valeur baissant, celle de l'OPC s'en trouve diminuée.
- Risque sectoriel de taux : l'univers de taux étant très large, certains segments sont plus volatils que d'autres.
- En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et celui-ci verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Informations clés du fonds sous-jacent

| | |
|---------------------|-------------------------------|
| Indice de référence | EONIA |
| Société de gestion | Allianz Global Investors GmbH |
| Date de création | 09/06/2003 |



Gestionnaire de fonds

Vincent Tarantino
(depuis le 10/06/2003)

Commentaire du gestionnaire

Deux évènements sont à retenir ce mois du côté des banques centrales.

La banque centrale américaine d'abord, l'avant-dernière réunion de l'année n'a débouché sur aucun changement de politique monétaire. Le président Donald Trump a également désigné Jerome Powell pour remplacer Janet Yellen à la tête de l'institution à partir de février 2018. Cette nomination assurera une continuité de la politique monétaire actuelle, Powell ayant soutenu les positions prudentes de Yellen. Les investisseurs ont d'ailleurs peu réagi à l'annonce.

Outre-Manche, la Banque d'Angleterre a relevé son principal taux directeur pour la première fois depuis 10 ans. Le dernier mouvement remontait à l'été 2016 où l'institution avait abaissé d'un quart de point son taux directeur pour amortir le choc lié au référendum sur le Brexit. La Banque d'Angleterre cherche désormais à contrer la hausse de l'inflation liée à la dépréciation de la livre sterling.

La dynamique économique en zone euro reste robuste (Indice des directeurs d'achat PMI et indice de sentiment IFO en hausse). Cependant, l'incapacité de Merkel à constituer une coalition avec l'opposition et notamment avec le SPD, pèserait, si elle se prolongeait, sur les perspectives économiques européennes. Les derniers jours ont vu se multiplier les pressions sur le SPD et la CDU pour trouver un compromis.

Sur le plan politique toujours, des doutes s'installent sur la capacité du Congrès américain à adopter le projet de réforme fiscale du président américain.

Enfin, concernant les matières premières, la réunion de l'OPEP (l'organisation des pays exportateurs de pétrole) a débouché sur un prolongement de la baisse de la production jusqu'à fin 2018.

Sur la partie courte de la courbe, il n'y a pas beaucoup de changement. Les titres à court terme se font de plus en plus rares, qu'ils s'agissent des obligations sur le marché secondaire ou des titres de créances négociables.

Cette rareté s'explique en grande partie par les 1.886 milliards d'euros d'excédent de liquidité sur la marché interbancaire à fin novembre.

L'Eonia a fixé en moyenne à -0,349% sur la période avec toutefois un fixing à -0,241% le dernier jour, dû à un problème technique, une banque qui n'aurait pas participé au dernier MRO (opération principale de refinancement).

Remarques importantes

- La Fiche Info Financière, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be sous Documents. Lisez-les attentivement. L'information sur les coûts et les frais se trouve dans la Fiche Info Financière.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat Allianz Excellence doit être au moins égal à 25.000 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.500 euros. Les versements planifiés sur le contrat Allianz Excellence Plan doit être au moins égal à 1.200 euros par an, 600 euros par semestre, 300 euros par trimestre ou 100 euros par mois et vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur www.allianz.be sous Valeurs d'inventaire et calcul du rendement/Fonds d'investissement (Branche 23).
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat à :
 - l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeüs 35 à 1000 Bruxelles, tél. : 02/547.58.71, fax : 02/547.59.75, info@ombudsman.as,
 - Allianz Benelux s.a. par mail à plaintes@allianz.be ou par fax au 02/214.61.71 ou par lettre à Allianz Benelux s.a., 10RSGL, Rue de Laeken 35 à 1000 Bruxelles.

¹ Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

² Les rendements ont été calculés sur base des performances réalisées par le fonds sous-jacent, après déduction des frais de gestion imputés au contrat. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Le fonds dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par Allianz Global Investors GmbH, France Branch, société de Gestion de Portefeuille agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht. GmbH aux capitaux propres de 49.900.700 €. HRB (registre de commerce) 9340 - Frankfurt am Main. 3, boulevard des Italiens – F-75113 Paris Cedex 02, France – Tél. : +33 1 73 05 73 05. www.allianzgi.com

